

## Boulogne-Billancourt, le 30 septembre 2021

# Réalisation de l'augmentation de capital réservée au profit de certains créanciers RCF d'un montant de 3 millions d'euros

- ✓ Réalisation de l'augmentation de capital réservée au profit de certains créanciers titulaires de créances au titre du RCF
  - Augmentation de capital d'un montant total d'environ 3 millions d'euros (prime d'émission incluse),
  - o Prix unitaire de souscription : environ 1,64 €,
  - o 1.834.708 actions ordinaires nouvelles émises,
  - Augmentation de capital exclusivement effectuée par compensation de créances

La société Solocal Group (la « **Société** ») rappelle qu'il était prévu de procéder ce jour à l'amortissement partiel à hauteur d'un montant de 6 millions d'euros au titre du contrat de prêt intitulé « *Super Senior Facility Agreement* » conclu le 29 mars 2019, tel que modifié les 12 juillet 2019, 6 octobre 2020 et 17 décembre 2020 (le « **RCF** »), à la fois en espèces et par émission d'actions au profit des créanciers titulaires de créances au titre du RCF ayant accepté un remboursement partiel en actions (et leurs affiliés, cessionnaires ou ayant-droits) (les « **Créanciers** ») (cf. communiqué de presse du 15 juillet 2021).

Le Directeur Général, faisant usage de la subdélégation qui lui a été conférée par le Conseil d'administration de la Société le 27 juillet 2021, lui-même ayant fait usage de la délégation de compétence conférée aux termes de la 22ème résolution par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 3 juin 2021 (l' « Assemblée Générale »), a décidé le 23 septembre 2021, de procéder à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de ODDO BHF AKTIENGESELLSCHAFT (à hauteur de 299.998,52 €) et BG MASTER FUND ICAV (représenté par sa société de gestion Boussard & Gavaudan Investment Management LLP) (à hauteur de 2.699.999,80 €) pour un montant total de 2.999.998,32 euros, prime d'émission incluse, par voie d'émission de 1.834.708 actions ordinaires nouvelles, souscrites par compensation de créances au prix de 1,63513666666667 euro par action (prime d'émission incluse) (l' « Augmentation de Capital Réservée »).

Le Directeur Général a constaté ce jour la clôture de la période de souscription et la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital Réservée pour un montant nominal total (prime d'émission non incluse) de 1.834.708 euros, portant le capital social de la Société de 129.859.760 euros à 131.694.468 euros. L'émission ne dégage aucun produit pour la Société mais lui permet d'améliorer ses fonds propres.

Pour rappel, aux termes de la 22ème résolution adoptée par l'Assemblée Générale, les actionnaires ont délégué leur compétence au Conseil d'administration pour procéder à une augmentation de capital réservée au profit des Créanciers d'un montant nominal total maximal de 20.000.000 d'euros par la création et l'émission d'actions ordinaires nouvelles d'un (1) euro de valeur nominale chacune, à souscrire et libérer intégralement par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société. Les actions ordinaires devaient être émises à un prix unitaire égal au prix moyen pondéré par les volumes appliqué aux 30 jours de négociation consécutifs précédant immédiatement le 5ème jour de négociation précédant la date d'émission, soit entre le 12 août 2021 et le 22 septembre 2021 inclus.

## Règlement et livraison

Les actions nouvelles émises sont assimilables aux actions existantes et seront admises aux négociations sur la même ligne de cotation que les actions existantes. Le règlement-livraison des actions nouvelles devrait intervenir le 30 septembre 2021.

### **Dilution**

L'émission des actions au titre de l'Augmentation de Capital Réservée représente 1,41% du capital social actuel de la Société et 1,39% du capital social après ladite émission, sur une base non diluée. A titre illustratif, un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'Augmentation de Capital Réservée détient désormais 0,986½ du capital (sur une base non diluée) après émission des actions nouvelles issues de l'Augmentation de Capital Réservée.

## Remboursement en espèces

Le solde de l'amortissement partiel, soit la somme d'environ 3 millions<sup>2</sup> d'euros, a été remboursé en espèces. Le montant en principal restant dû au titre du RCF s'élève à 44 millions d'euros au 30 septembre 2021.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Sur la base d'un capital social composé de 129.859.760 actions au 8 septembre 2021.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le montant exact de l'amortissement partiel en espèces s'élève à 3.000.001,68 euros.

### FR - Solocal - <u>www.solocal.com</u>

Solocal est le partenaire digital à la fois de toutes les entreprises locales en France, que ce soit des ETI, TPE, PME, mais aussi des grandes enseignes à réseaux ou des territoires. Notre mission : dynamiser la vie locale. Nous travaillons chaque jour à révéler le potentiel de toutes les entreprises en les connectant à leurs clients grâce à des services digitaux innovants.

Nous conseillons 314 000 entreprises clientes présentes partout en France et les accompagnons pour booster leur activité grâce à nos services digitaux (Présence relationnelle avec nos offres Connect, Site Internet et sites de e-commerces, Publicité digitale) ou encore notre app Solocal Manager pour piloter en toute autonomie sa visibilité sur Internet. Nous sommes également aux côtés des utilisateurs pour leur faire vivre la meilleure expérience digitale avec PagesJaunes et Ooreka, et nos partenaires Gafam\*. Nous mettons ainsi à la disposition des professionnels et du grand public des services à très fortes audiences sur nos propres médias (21M VU pour PagesJaunes), notre data géolocalisée, nos plateformes technologiques évolutives, notre couverture commerciale unique en France, nos partenariats privilégiés avec les acteurs du numérique et nos talents en matière de data, de développement et de marketing digital. Solocal est par ailleurs labellisé Digital Ad Trust. Pour tout savoir sur Solocal (Euronext Paris « LOCAL ») : restons en contact @solocal

\* GAFAM : Google, Microsoft/Bing Facebook, Apple, Amazon.

#### Contacts presse

Charlotte Millet +33 (0)1 46 23 30 00

Edwige Druon +33 (0)1 46 23 37 56

## Contacts investisseurs

Julie Gualino-Daly +33 (0)1 46 23 42 12

Colin Verbrugghe +33 (0)1 46 23 40 13

Xavier Le Tulzo +33(0)1 46 23 39 76

#### Nous suivre









solocal.com